



Irlande

Ratification de la Convention européenne des droits de l'homme en 1953

Juge national : Le siège du juge élu au titre de l'Irlande est actuellement vacant.

Les [CV des juges](#) sont disponibles sur le site internet de la CEDH.

Juges précédents : Ann Power-Forde (2008-2014), John Hedigan (1998-2007), Brian Walsh (1980-1998), Philip O'Donoghue (1971-1980), Conor Alexander Maguire (1965-1971), Richard McGonigal (1959-1964).

La Cour a traité 52 requêtes concernant l'Irlande en 2014, dont 51 qu'elle a déclarées irrecevables ou dont elle n'a pas poursuivi l'examen (requêtes rayées du rôle). Elle a prononcé 1 arrêt (portant sur 1 requête), qui a conclu à au moins une violation de la Convention européenne des droits de l'homme.

Requêtes traitées en	2012	2013	2014
Requêtes attribuées à une formation judiciaire	55	62	33
Requêtes communiquées au Gouvernement	8	2	0
Requêtes tranchées :	65	65	52
- déclarées irrecevables ou rayées du rôle (juge unique)	56	60	41
- déclarées irrecevables ou rayées du rôle (comité)	0	2	4
- déclarées irrecevables ou rayées du rôle (chambre)	7	1	6
- tranchées par un arrêt	2	2	1
Mesures provisoires :	2	4	3
- accordées	0	0	0
- refusées (y compris demandes sortant du champ d'application de l'article 39 du règlement)	2	4	3

En ce qui concerne les formations judiciaires de la Cour et la procédure devant elles, voir le [site internet de la Cour](#).

Requêtes pendantes devant la Cour au 01/01/2015	
Total des requêtes pendantes	34
Requêtes pendantes devant une formation judiciaire :	3
Juge unique	3
Comité (3 Juges)	0
Chambre (7 Juges)	0
Grande Chambre (17 Juges)	0

* y compris les requêtes pour lesquelles les formulaires complétés n'ont pas encore été reçus

L'Irlande et ...

sa contribution au budget de la Cour

Pour 2015, le budget de la Cour s'élève à environ 69 millions d'euros. Les 47 États membres contribuent au financement selon des barèmes tenant compte de leur population et de leur PIB. La contribution de l'Irlande au budget du Conseil de l'Europe en 2015 (306 millions d'euros) est de **3 028 849 euros**.

le greffe

Le greffe a pour rôle de fournir à la Cour un soutien juridique et administratif dans l'exercice de ses fonctions judiciaires. Il se compose de juristes, de personnel administratif et technique et de traducteurs. Il compte actuellement quelque **664** agents (dont **9** Irlandais).

Affaires marquantes, arrêts rendus

Plénière

Open Door et Dublin Well Woman c. Irlande

29.10.1992

Les sociétés requérantes, qui fournissaient des informations relatives aux possibilités d'avortement, se plaignaient d'une injonction les empêchant d'aider des femmes enceintes à se rendre à l'étranger pour y subir une interruption volontaire de grossesse.

Violation de l'article 10 (liberté d'expression – liberté de recevoir/communiquer des informations)

Norris c. Irlande

26.10.1988

Le requérant se plaignait de ce que certaines pratiques homosexuelles entre hommes adultes consentants étaient constitutives d'infractions pénales en droit irlandais.

Violation de l'article 8 (droit au respect de la vie privée)

Irlande c. Royaume-Uni

18.01.1978

Techniques d'interrogatoire utilisées par les autorités britanniques en Irlande du Nord de 1971 à 1975.

Violation de l'article 3 (interdiction de la torture), non-violation des articles 5 (droit à la liberté et à la sûreté), 14 (interdiction de la discrimination) et 15 (dérogation en cas d'urgence)

Grande Chambre

O'Keeffe c. Irlande

28.01.2014

L'affaire concerne la question de la responsabilité de l'État pour les abus sexuels commis par un enseignant laïc sur une élève, alors âgée de neuf ans, dans une école nationale (*National School*) en Irlande en 1973.

Violation de l'article 3 (interdiction des traitements inhumains ou dégradants) à raison d'un manquement de l'État irlandais

à son obligation de protéger Mme O'Keeffe contre les abus sexuels dont elle a été victime

Violation de l'article 13 (droit à un recours effectif) à raison de l'impossibilité pour la requérante de faire reconnaître ce manquement par les juridictions nationales
Non-violation de l'article 3 de la Convention quant à l'enquête menée sur les allégations de Mme O'Keeffe concernant les abus sexuels subis par elle au sein de son école

A. B. et C. c. Irlande (n° 25579/05)

16.12.2010

Les requérantes, qui résidaient toutes trois en Irlande et s'étaient rendues au Royaume-Uni pour y subir un avortement, se plaignaient des restrictions à l'avortement en Irlande.

Non-violation de l'article 8 (droit à la vie privée et familiale) en ce qui concerne les première et deuxième requérantes (la Cour conclut que l'interdiction litigieuse a ménagé un juste équilibre entre le droit des première et deuxième requérantes au respect de leur vie privée et les droits invoqués au nom des enfants à naître)

Violation de l'article 8 concernant la troisième requérante (absence de mise en œuvre par une loi du droit constitutionnel à avorter légalement en Irlande)

McFarlane c. Irlande

10.09.2010

L'affaire concernait des retards injustifiés intervenus dans la procédure pénale engagée contre le requérant pour des infractions (séquestration arbitraire et possession irrégulière d'armes à feu) qu'il aurait commises en 1983, et pour lesquelles il fut acquitté en 2008. La Cour a estimé en particulier que le droit irlandais n'offrait pas de recours effectif contre les retards injustifiés dans les procédures pénales.

Violation des articles 6 (droit à un procès équitable dans un délai raisonnable) et 13 (droit à un recours effectif)

Bosphorus Airways c. Irlande

30.06.2005

La société requérante se plaignait de la saisie, en vertu du régime de sanctions adopté par les Nations unies à l'encontre de la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro), de l'aéronef qu'elle

avait pris en location auprès de Yugoslav Airlines.

[Non-violation de l'article 1 du Protocole n° 1 \(protection de la propriété\)](#)

Affaires marquantes, arrêts rendus

Chambre

Affaires relatives à l'article 6

[Droit à un procès équitable](#)

[Donohoe c. Irlande](#)

12.12.2013

L'affaire concerne l'équité du procès et de la condamnation de M. Donohoe par la cour criminelle spéciale (*Special Criminal Court* – « SCC ») pour appartenance à l'IRA.

[Non-violation de l'article 6 § 1](#)

[Heaney et McGuinness c. Irlande](#)

21.12.2000

L'affaire concernait le droit pour les requérants de garder le silence et de ne pas contribuer à leur propre incrimination après leur arrestation pour de graves infractions terroristes.

[Violation de l'article 6](#)

[Airey c. Irlande \(n° 6289/73\)](#)

09.10.1979

Un arrêt important où la Cour a jugé que l'article 6 comportait une certaine obligation faite aux États défendeurs de fournir une aide judiciaire, y compris dans les affaires de droit civil.

[Violation de l'article 6](#)

[Violation de l'article 8 \(droit au respect de la vie privée et familiale\)](#)

[Droit à un procès équitable dans un délai raisonnable](#)

Durée excessive de la procédure pénale :

[C. c. Irlande \(n°24643/08\)](#)

01.03.2012

[Violation de l'article 6 § 1](#)

[O. c. Irlande \(n°43838/07\)](#)

19.01.2012

[Violation de l'article 6 § 1](#)

[T.H. c. Irlande \(n°37868/06\)](#)

08.12.2011

[Violation de l'article 6 § 1](#)

[Durée excessive d'une procédure civile](#)

[Superwood Holdings plc c. Irlande](#)

08.09.2011

[Violation de l'article 6 § 1](#)

Affaires marquantes, décisions rendues

[Keena et Kennedy c. Irlande](#)

Déclarée irrecevable le 30.09.2014

Les requérants, respectivement journaliste et rédactrice en chef au journal *The Irish Times*, dénoncent le caractère selon eux inéquitable de la décision de leur faire supporter les frais et dépens d'une procédure – relative au fait qu'ils avaient protégé la source qui leur avait fourni des informations se trouvant à l'origine d'un article publié en 2006 au sujet de pots-de-vin supposément versés au *Taoiseach* (Premier ministre) afin d'influer sur l'attribution de permis de construire – à l'issue de laquelle il a été statué en leur faveur.

[Article 10 \(liberté d'expression\)](#)

[Reilly c. Irlande](#)

Déclarée irrecevable le 23.09.2014

Affaire concernant un soldat victime d'abus sexuels perpétrés par son supérieur de 1989 à 1995.

[Articles 3 \(interdiction de torture et de traitements inhumains ou dégradants\) et 13 \(droit à un recours effectif\)](#)

[Lynch et Whelan c. Irlande](#)

Déclarées irrecevables le 08.07.2014

Dans cette affaire, deux détenus condamnés pour meurtre à une peine obligatoire de réclusion criminelle à perpétuité se plaignaient que leur maintien en détention emportait violation de l'article 5 (droit à la liberté et à la sûreté). Sur le terrain de l'article 6 (droit à un procès équitable), ils soutenaient que le pouvoir du ministre d'accorder une mise en liberté provisoire impliquait que l'exécutif fixait la durée de leur peine, au mépris de leur droit à être jugés par un tribunal indépendant et impartial.

[La requête de M. Whelan a été introduite après l'expiration du délai de six mois, raison pour laquelle la Cour la rejette.](#)

En ce qui concerne M. Lynch, la Cour juge que son procès et sa détention sont parfaitement conformes au droit irlandais.

Nic Gibb c. Irlande

Règlement amiable et rayée du rôle le 23.03.2014

Affaire relative à l'enquête sur le décès du compagnon de la requérante, tué par la police au cours d'une tentative de braquage, et à la durée de la procédure menée dans le cadre de l'action civile correspondante.

En particulier, articles 2 (droit à la vie) and 13 (droit à un recours effectif)

Magee c. Irlande

Règlement à l'amiable et rayée du rôle le 20.11.2012

Cette affaire concernait le décès de Paul Magee qui aurait été menotté et placé dans une cellule par la police, où il a par la suite été retrouvé sans vie.

Article 2 (droit à la vie)

McDermott et autres c. Irlande

Déclarée irrecevable le 25.09.2011

Griefs présentés par les parents d'enfants morts ou blessés dans l'incendie de la discothèque Stardust en 1981.

Article 2 (droit à la vie)

Izevbekhai c. Ireland

Déclarée irrecevable le 17.05. 2011

La requérante, une mère de famille, alléguait qu'en cas d'expulsion vers le

Nigéria ses filles risquaient d'y subir une mutilation génitale féminine (MGF). Elle affirmait à cet égard avoir déjà perdu une fille, décédée des suites d'une MGF.

En particulier, article 3 (interdiction de la torture et des traitements inhumains ou dégradants)

Stapleton c. Irlande

Déclarée irrecevable le 4 mai 2010

Le requérant se plaignait d'un mandat d'arrêt européen émis contre lui par le Royaume-Uni pour des escroqueries qu'il aurait commises entre 1978 et 1982. Arrêté en Irlande en 2005, il était parvenu à s'enfuir. Il alléguait en particulier que, compte tenu du temps écoulé entre les infractions supposées et l'engagement des poursuites, il serait victime d'un procès inéquitable s'il était remis au Royaume-Uni.

Article 6 (droit à un procès équitable)

X. c. Irlande (n°14079/04)

Déclarée irrecevable le 15 décembre 2009

Le requérant se plaignait du manquement de l'État à le protéger (par la loi ou autrement) contre la publication de son nom et de sa photographie alors que, mineur, il avait été condamné pour une infraction pénale grave (homicide involontaire et conduite imprudente).

Article 6 § 1 (droit à un procès équitable) et article 14 (interdiction de la discrimination)

Contact à l'Unité presse de la CEDH :
+ 33 (0)3 90 21 42 08